Le Parlement de la XIIème législature (1990-1994).

Au printemps de l'année 1990 en Moldavie ont eu les premières élections parlementaires fondées sur de nouveaux principes et sur un système électoral majoritaire. Les candidats au mandat de député étaient proposés par les collectifs de travail et les associations. Leur nombre variait au sein de la même circonscription électorale entre 2 et 20 personnes. Au détriment du manque d'un véritable pluralisme politique, les élections ont constitué cependant une première compétition électorale réelle. Ces élections ont une signification importante car elles représentaient un processus de renaissance nationale qui prenait une certaine ampleur à cette époque et notamment dans la société et qui a exercé une influence considérable sur les évolutions ultérieures en Moldavie.

A la suite du scrutin, ont été élus au Soviet Suprême de la République Soviétique Socialiste de Moldavie de la XIIème législature 371 députés, la majorité ayant été soutenus dans leur campagne électorale par les nouvelles formations politiques — le Front Populaire de Moldavie, le Mouvement « Unitate - Edinstvo », ainsi que par le Parti Communiste de Moldavie. Le 23 mai 1991, en conformité avec la Décision du Soviet Suprême de la République Soviétique Socialiste de Moldavie de XIIème législature, l'ex république de l'URSS, la RSSM, change son nom en République de Moldavie, et le Soviet Suprême devient le premier Parlement de la République de Moldavie.

Ce premier Parlement a porté la lourde charge du passage pour notre république du statut de république de l'ex URSS à république souveraine disposant d'une constitution formant l'Etat souverain de la République de Moldavie, jetant les bases politico-juridiques de l'Etat indépendant. Ceci étant complété par l'adoption de la législation nationale et la constitution des principales institutions de l'Etat.

Le grand mérite du premier Parlement démocratique, entré dans la conscience nationale comme le Parlement de l'Indépendance, consiste en l'adoption, le 23 juin 1990, de la Déclaration de Souveraineté et - le 27 août 1991- de la Déclaration d'Indépendance de la République de Moldavie. Ont été également adoptées les lois concernant le Tricolore en qualité de Drapeau d'Etat, concernant les Armoiries et l'Hymne d'Etat de la République de Moldavie ainsi que d'autres actes législatifs d'importance capitale pour la consolidation et le fonctionnement de l'Etat indépendant la République de Moldavie.

Le premier Parlement a eu trois présidents : Mircea Snegur (27 avril - 3 septembre 1990), Alexandru Mosanu (4 septembre 1990 – 2 février 1993) et Petru Lucinschi (4 février 1993 – 27 février 1994).

Durant l'activité du premier Parlement, la forme de gouvernement a oscillé entre celle parlementaire et présidentielle, instaurée en même temps que l'introduction de la fonction de Président de la République de Moldavie et le déroulement des élections présidentielles.

Suite à une crise parlementaire aigue, le 12 octobre 1993 le Parlement de la XIIème législature s'est auto-dissout. La date d'un nouveau scrutin parlementaire anticipé a été fixée au 27 février 1994 .

En même temps il a été adopté une nouvelle loi électorale par laquelle a été organisée la

transition du système électoral, celui devenant proportionnel après avoir été majoritaire, étant prévu également la diminution du nombre des députés passant de 371 à 104. Ultérieurement, conformément à l'art.60, alinéa (2) de la Constitution de la République de Moldavie, adoptée le 29 juillet 1994, le nombre de députés au Parlement a été réduit à 101.